MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CONTRÔLE FINANCIER

CONTRÔLE FINANCIER
COMPETENCE - IMPARTIALITE - INTEGRITE
Pour la qualité de la dépense

MANUEL QUALITE ISO 9001:2015

Contrôle a priori et a postériori des opérations de dépenses du Budget Général de l'Etat

Sommaire

Rubrique	N° Diapo
1. Gestion des modifications du Manuel Qualité	04
2. Notre Système de Management de la Qualité	05
3. Présentation du Contrôle Financier	06
4. Produits et services	07
5. Nos clients – parties intéressées	08
6. Notre engagement et notre politique	09

Sommaire

Rubrique	N° Diapo
7. Ecoute clients	12
8. Responsabilités et autorités	13
09. Nos procédures/Documents de référence	14
10. Nos processus	15
11. Cartographie des processus (Interactions)	19
14. Notre dispositif de mesures, analyse et amélioration	20

2. Notre Système de Management de la Qualité

❑ Périmètre de certification

« **Contrôle a priori et a posteriori des opérations de dépenses du Budget Général de l'Etat** »

❑ Domaine d'application et justification

Les exigences du SMQ s'applique à toutes les activités et bureaux du Contrôle Financier (CF). Toutefois, Nous ne concevons pas de produits et ne disposons pas d'équipements de surveillance, ceci en raison de la nature de nos activités. Ainsi les exigences 7.1.5 – *Ressources pour la surveillance et la mesure* et 8.3 – *Conception et développement de produits et services* ne sont pas applicables.

1. Gestion des modifications du Manuel Qualité

VERSION	DATE DE LA VERSION	CHAPITRES MODIFIÉS ET NATURE DE LA MODIFICATION
MQ Indice B	Janvier 2017	Révision du domaine d'application en fonction de la version 2015 de la norme Reformulation de l'engagement qualité
MQ Indice C	Décembre 2018	Intégration de la Cellule de Vérification Interne et mise à jour du manuel qualité

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur

3. Présentation du CF

- Le Ministre chargé des Finances de la République du Bénin exerce un contrôle permanent sur les finances de l'Etat, des Collectivités locales, des Etablissements publics et semi-publics et d'une manière générale de tous organismes publics.
- Dans l'exercice de cette mission, le Ministre en charge des Finances est assisté du Contrôleur Financier qui lui est directement rattaché.
- Le Contrôle Financier assure conjointement avec d'autres structures la représentation du Ministre chargé des Finances au sein de tous conseils, comités et commissions relatifs aux finances publiques.

4. Produits et services

- Contrôle des titres d'engagement et de paiement
- Constatation du service fait
- Appuis-conseils-avis
- Contrôle des contrats de marchés, de délégations de service public et de baux administratifs
- Contrôle des ordres de mission
- Contrôle des dossiers de carrières
- Contrôle des dossiers de pensions et rentes viagères

5. Nos clients – parties intéressées

Clients

- Ils sont bénéficiaires des résultats des services liés aux attributions du Contrôle Financier.

Par exemple les Ordonnateurs, les gestionnaires de crédits, les Comptables publics, les Agents de l'Etat, les Personnes Responsables des Marchés Publics.

Autres parties intéressées

- Ils ont une influence sur la mise en œuvre des activités du Contrôle Financier.

C'est le cas du personnel du CF, de la DGTCP, de la DGB, des Ministères sectoriels, institutions de l'Etat …etc.

6. Notre engagement et notre politique

- Pour accomplir efficacement sa mission, le Contrôle Financier s'est inscrit dans une démarche organisationnelle de qualité par la mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) selon les exigences de la norme ISO 9001 :2015. Sa finalité est d'assurer la conformité aux exigences légales et réglementaires applicables et d'améliorer en permanence la satisfaction des différentes parties intéressées. Ainsi, les axes d'intervention prioritaires de notre politique qualité sont :

6. Notre engagement et notre politique

1. **la coordination du fonctionnement des différents services en vue d'assurer l'efficacité et l'efficience du contrôle de l'exécution du budget,**

2. **l'efficacité dans la gestion administrative, financière et matérielle du Contrôle Financier,**

3. **la célérité de le contrôle des dossiers de marchés publics,**

6. Notre engagement et notre politique

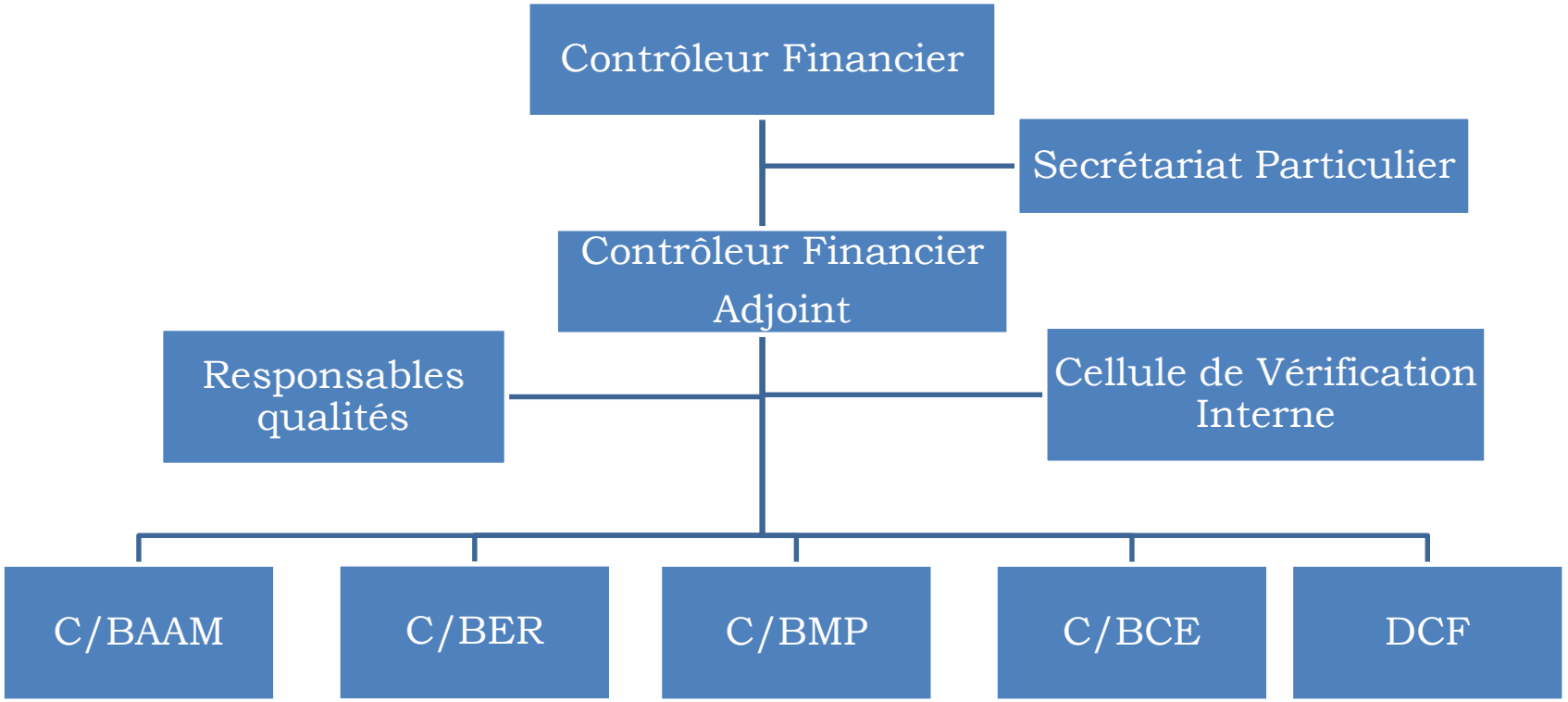
4. **la diligence dans le contrôle de régularité des actes de carrière, de pension et autres dossiers,**

5. **le contrôle a priori conformément aux textes en vigueur, des dépenses publiques au niveau des Délégations du Contrôle Financier et du Bureau de la Comptabilité des Engagements.**

7. Ecoute clients



8. Responsabilités et autorités



BAAM : Bureau des Affaires Administratives et du Matériel
BER : Bureau des Etudes et de la Réglementation
BMP : Bureau des Marchés Publics
BCE : Bureau de la Comptabilité des Engagements
CVI : Cellule de Vérification Interne
DCF : Délégué du Contrôle Financier

9. Nos procédures / Documents de référence

- Procédures Qualité (Interne)
  - Maîtrise des documents et enregistrements D_001
  - Audit interne D_002
  - Maîtrise du produit non conforme D_003
  - Actions correctives – Actions préventives D_004
- Manuel de procédures du Contrôle Financier (Interne)
- Code de bonne conduite du Contrôle Financier

10. Nos processus

- Deux (02) processus de management (§4 ; 5 ; 6 ; 9 et 10 de l'ISO 9001:2015)

Processus Management global du CF	**Pilote: CF**
Objectif/ Finalité : Coordonner le fonctionnement des différentes entités en vue d'assurer l'efficacité et l'efficience du contrôle de l'exécution du budget	

Processus Amélioration continue	**Pilote: RQ**
Objectif/ Finalité : Améliorer le fonctionnement du CF en vue de la satisfaction permanente des différentes parties intéressées.	

10. Nos processus

- Quatre (04) processus de réalisation (§8 de l'ISO 9001:2015 ; §8.3 non applicable)

Processus Etudes et réglementation	**Pilote: C/BER**
Objectif/ Finalité : Assurer avec diligence le contrôle de régularité des actes de carrière, de pension et autres dossiers à incidence financière immédiate ou future sur le budget national conformément aux textes en vigueur.	

Processus Contrôle des marchés publics	**Pilote: C/BMP**
Objectif/ Finalité : Veiller avec célérité au respect de la réglementation en matière de marchés publics	

10. Nos processus

- Quatre (04) processus de réalisation (§ 8 de l'ISO 9001:2015 ; §8.3 non applicable)

Processus Tenue de la comptabilité des engagements	**Pilote: C/BCE**
Objectif/ Finalité : Assurer diligemment le traitement des titres d'engagement et de paiement	

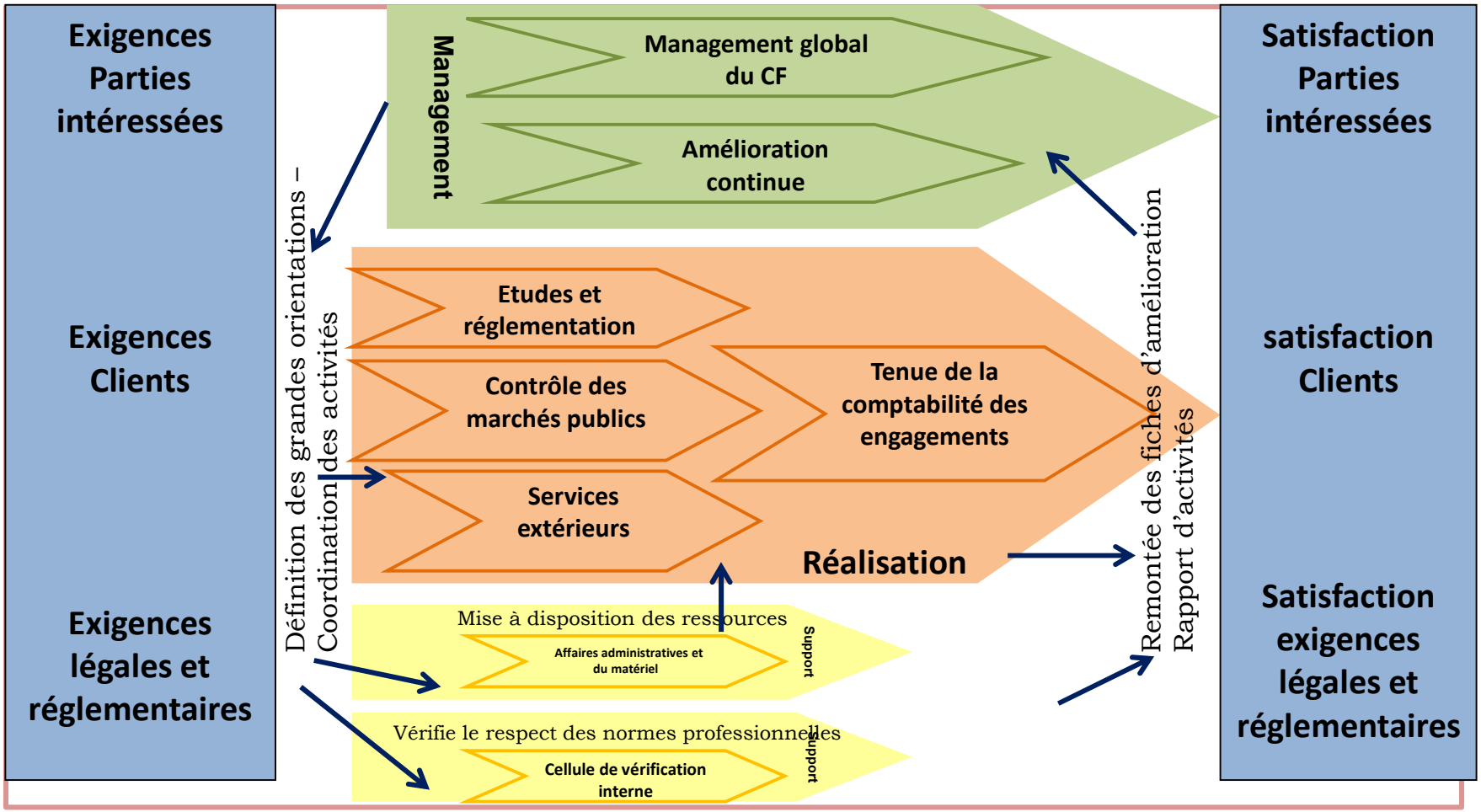
Processus Services extérieurs	**Pilote: DCF**
Objectif/ Finalité : Assurer, conformément aux textes en vigueur, le contrôle des dépenses publiques au niveau des délégations	

10. Nos processus

- Un (01) processus support (§7 de l'ISO 9001:2015 ; 7.1.5 non applicable)

Processus affaires administratives et du matériel	**Pilote: C/BAAM**
Objectif/ Finalité : Assurer avec efficacité la gestion administrative, financière et matérielle du CF	
Processus vérification interne	**Pilote: C/CCVI**
S'assurer du respect des normes professionnelles des processus du Contrôle financier	

11. Cartographie des processus



12. Notre dispositif de mesures, analyse et amélioration

- Nos mesures dans le cadre de notre SMQ :
- Sur le système : nous faisons annuellement des audits qualité internes (voir D_002),
- Sur le produit : nous avons mis en place une fiche d'amélioration pour la remontée des dysfonctionnements (voir D_003 et D_004),
- Sur la satisfaction clients : nous faisons des enquêtes de satisfaction clients
- Sur les processus : nous avons mis en place des indicateurs/engagements de service suivis mensuellement.

12. Notre dispositif de mesures, analyse et amélioration

❑ Dispositif d'analyse

➢ **CODIR hebdomadaire**

Point des activités – Planification des activités - Analyse des fiches d'amélioration le cas échéant

Analyse du Suivi du fonctionnement des processus le cas échéant

➢ **Revue de direction annuelle**

Analyse des résultats issus des mesures effectuées sur le système et révision de la politique qualité – objectifs – indicateurs.